



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNCHOUSE
Séance du jeudi 30 mai 2024 à 20h15**

Sous la présidence de Monsieur Philippe HEID, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de conseillers absents/excusés : 4
Quorum : 10

Présents (11) :

M. Philippe HEID, Maire
M. Sylvain WALTISPERGER (jusqu'au point 4), Mme Sonia WALTISPERGER, M. René VETTER, Mme Sandra MAENNER, Adjointes au Maire
M. Stéphane ROTHENFLUG, M. Jean-Noël REYMANN, Mme Marion MEYER, M. Olivier MAURER, Mme Anne FREYBURGER, Mme Caroline CHARLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration (3) :

Mme Martine JAULT à Mme Marion MEYER
M. Denis MARX à Mme Sonia WALTISPERGER
M. Stéphan ZAWIERTA à M. René VETTER

Absents / Excusés (4) : Mme Lida MEISTERTZHEIM, Mme Véronique AUROUX, Mme Aurélie RENNO, M. Florian HASSENFORDER

Secrétaire de séance : Mme Sandra MAENNER

Assistait également à la réunion : Mme Stéphanie RUCH, Secrétaire Générale

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024
2. Journée Citoyenne 2024

FINANCES

3. Convention d'adhésion au dispositif Citéo pour lutter contre les déchets abandonnés
4. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

TRAVAUX

5. Travaux de marquage au sol

DIVERS

6. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
7. Communication

Monsieur le Maire, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il donne connaissance des absences et procurations et présente l'ordre du jour.

Madame Sandra MAENNER, Adjointe au Maire, en application de l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal a été transmis aux conseillers municipaux par mail le 19 avril 2024.

Ce dernier n'appelant pas de remarques, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 11 avril 2024

2. Journée citoyenne 2024

Monsieur le Maire rappelle que la Journée Citoyenne de la commune aura lieu le 14 septembre 2024.

La Journée Citoyenne a été créée pour permettre aux habitants de se mobiliser bénévolement pour réaliser des chantiers communaux sur différents espaces publics.

Le principe de cette journée est de « faire ensemble » en partageant ses compétences et son savoir-faire avec les autres, tout en favorisant les rencontres et les liens entre générations.

Ainsi, chaque habitant est le bienvenu et peut apporter sa contribution au « mieux vivre ensemble ».

Par ailleurs, les agents municipaux, les partenaires locaux volontaires et les élus se mobilisent également.

Les citoyens bénévoles qui participent à cette journée sont qualifiés de collaborateurs occasionnels du service public. C'est-à-dire qu'ils accomplissent une mission qui incombe normalement à une personne publique et collaborent ainsi au fonctionnement du service public.

Ils sont placés sous la responsabilité de la commune qui est maître d'ouvrage.

Dans le cadre de chantiers faisant appel à des bénévoles, le Conseil Municipal délibère sur la date et les chantiers prévus et communique cette délibération et une estimation du nombre de participants aux chantiers à l'assureur de la commune et à la préfecture.

Pour l'édition 2024, la liste des chantiers programmés est la suivante :

Atelier	Désignation	Descriptif
1	Périscolaire	Peinture des meubles à chaussures (nettoyage, ponçage, mise en peinture)
2	Abri bus boulangerie	Peinture des murs (nettoyage, mise en peinture)
3	Ecole Élémentaire	Entretien de l'espace vert à l'arrière des classes
4	Parcours vitae	Entretien et nettoyage des agrès et bancs, désherbage Installation d'un nouveau panneau d'informations à l'entrée du parcours
5	Parcours VTT	Entretien (tonte et débroussaillage, nettoyage du banc et table, nettoyage du calvaire)
6	Arboretum	Nettoyage, entretien
7	Rivières Sèches	Réaménagement des rivières sèches à l'entrée de la rue d'Ensisheim
8	Terrain de pétanque	Entretien du terrain et des bancs
9	Logistique Repas	Préparation de la salle polyvalente, du repas, service du repas et de la collation, rangement et nettoyage de la salle
10	Association Pêche	Entretien extérieur de l'étang Nettoyage du Club house
11	Centre de Première Intervention	Nettoyage des locaux et travaux à la caserne
12	Eglise	Entretien de l'église et désherbage des abords

Monsieur Stéphane Rothenflug demande si des t-shirts seront distribués aux participants à cette occasion. Monsieur René Vetter répond qu'il se chargera de faire un devis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'organisation de la Journée Citoyenne sur le ban communal de Munchouse le 14 septembre 2024.
- **INDIQUE** que les ateliers prévisionnels portent sur les chantiers techniques listés ci-dessus
- **DIT** que des citoyens bénévoles participeront aux chantiers et qu'ils représenteront un groupe d'environ 130 personnes.

3. Convention d'adhésion au dispositif Citéo pour lutter contre les déchets abandonnés

Monsieur le Maire expose qu'en application du principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de

prévention et de gestion des déchets de ces emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin.

Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent de financer les collectivités territoriales compétentes en matière de gestion des déchets ménagers ainsi que celles qui supportent des charges en lien avec le nettoyage de déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Ainsi, l'éco organisme agréé Citéo est habilité à financer les communes au titre de leur compétence en matière de propreté des espaces publics.

Il propose ainsi aux communes un dispositif d'aide spécifique pour lutter contre les déchets abandonnés en adhérant à la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. Ce conventionnement a pour objectif de couvrir une partie des coûts de nettoyage en fonction de la taille de la commune. Le soutien forfaitaire est de 0.90 €/habitant en milieu rural, soit un montant annuel d'environ 1 400 € pour la commune de Munchhouse.

La convention pourrait être mise en œuvre dès cette année et a une durée ferme de 2 ans. Elle peut être reconduite jusqu'au 31 décembre 2028.

En contre-parie, la commune s'engage auprès de Citéo à compléter annuellement un questionnaire sur les problèmes de déchets abandonnés rencontrés, les actions réalisées et les besoins.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,
- Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,
- Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

Considérant l'intérêt de la commune à adhérer au dispositif Citéo pour lutter contre les déchets abandonnés diffus,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés telle qu'annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention (signature dématérialisée) et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023, la commune a participé au programme « Les Générateurs », cofinancé par l'Ademe, la Région Grand Est et le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, pour le développement de projets photovoltaïques sur le patrimoine communal.

Dans le cadre de ce programme, Alter Alsace Energie a réalisé une note d'opportunité relative à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur le bâtiment de la mairie situé 2 rue de Hirtzfelden. Cette note d'opportunité a été restituée en 3^{ème} Commission le 10 janvier dernier et a été diffusée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ses conclusions sont les suivantes :

- Les consommations élevées en électricité des bâtiments publics permettent un taux d'absorption de la production photovoltaïque supérieure à 70% permettant le recours aux subventions Climaxion
- Si la commune obtient les subventions Climaxion, le surplus photovoltaïque sera injecté gratuitement sur le réseau et la commune devra contractualiser en direct avec un responsable d'équilibre
- La durée d'amortissement du projet est satisfaisante.
- Une étude structure sera nécessaire pour déterminer la portance de la toiture

Monsieur le Maire indique que ce dispositif permettrait de produire une énergie verte, locale et de diminuer les factures d'énergie des bâtiments publics d'environ 4 500 €/an pour un investissement global d'environ 38 000 €, soit un temps de retour actualisé de 6 ans. Il précise qu'un engagement du Conseil Municipal sur la réalisation de ce projet permettra de solliciter d'autres aides, notamment auprès du PETR, pour en étudier la faisabilité.

Monsieur Stéphane Rothenflug demande si un délai de réalisation des travaux est imposé. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de délai pour le moment.

Madame Anne Freyburger rend l'assemblée attentive aux conséquences juridiques qui peuvent être différentes selon que les panneaux soient intégrés au toit ou posés sur la toiture. Monsieur le Maire la remercie et prend bonne note de cette remarque.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt pour la commune de produire localement de l'énergie pour diminuer les coûts de fonctionnement des bâtiments publics,

Considérant la durée d'amortissement du projet jugée satisfaisante,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur le bâtiment de la mairie situé 2 rue de Hirtzfelden
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les études nécessaires afin de déterminer la portance de la toiture du bâtiment
- **DIT** que ce projet servira à l'autoconsommation collective des bâtiments publics environnants
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les aides et subventions permettant la réalisation de ce projet.

Départ de Monsieur Sylvain Waltisperger à 21h20.

5. Travaux de marquage au sol

Monsieur le Maire indique que l'état du marquage au sol des voies communales nécessite un rafraîchissement, la dernière campagne de marquage routier ayant eu lieu en 2015. Des devis ont été sollicités pour la réfection de l'ensemble des voies du ban communal à l'exception de la rue de Mulhouse dont la couche de roulement sera renouvelée cette année après la fête de la Carpe Frite.

Après étude, la 3ème Commission réunie le 29 avril 2024 a proposé de retenir l'entreprise Signature pour un montant de 3 352,86€.

Conformément aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (délibération du 23/09/2021), Monsieur le Maire a validé ce devis pour réalisation des travaux courant juin.

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** de cette information

6. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil municipal en date du 23 septembre 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Délivrance des concessions de cimetière suivantes :

- n° 202 pour un montant de 280 €
- n°177 pour un montant de 160 €
- n° 150 pour un montant de 180 €

Droit de préemption :

Renonciation au droit de préemption sur les immeubles sis :

DIA n°		Adresse	Parcelles
24	13	Rue de la Forêt	S.3 n°209/12 - 207/12 - 210/12

7. Communication

M le Maire :

- Agenda :
 - 09/06/24 : Elections européennes
 - 09/06/24 : Repas paëlla de la société de Pêche
 - 12/06/24 : Réunion de la 3ème commission
 - 21/06/24 : Réunion du Conseil Municipal des Enfants
Don du sang
Fête de la Musique – Société de Musique
 - 26/06/24 : Réunion de la 3ème commission
 - 30/06/24 : Marché aux puces – ASCL et Celtic Hardt

- 13/07/24 : Fête Nationale

Une réunion de la commission Finances sera également organisée le mercredi 5 juin à 19h30

➤ Village d'Avenir :

Une rencontre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie sera organisée dans le mois à venir pour faire un point sur les opportunités commerciales de la commune.

Sonia WALTISPERGER :

Le site internet de la commune est en phase de finalisation. La mise en page doit encore être affinée suite à des problèmes techniques. Les membres de la 2^{ème} commission sont invités à le relire avant la prochaine réunion de la commission fixée le 12 juin à 18h30.

Sandra MAENNER :

Le festiv'Jeunes organisé par les jeunes en partenariat avec le service jeunesse de la CCARB a eu un franc succès et a permis aux élus du territoire de mesurer les enjeux liés aux problématiques de la jeunesse. Une réunion-bilan aura lieu samedi prochain avec probablement la volonté de reconduire l'évènement l'an prochain.

La BFC sera présente lors de la Fête de la Musique organisée par la société de Musique et tiendra 3 stands.

Caroline CHARLOT :

La commission Petite Enfance de la CCARB aura lieu le 13 juin au multi accueil les Hartzalas.

Monsieur le Maire ajoute que la crèche Papouilles sera délocalisée dans les locaux de l'ancienne gendarmerie à Blodelsheim le temps des travaux de rénovation du bâtiment actuel. La solution d'installer des bâtiments préfabriqués sur un terrain municipal à Munchouse, trop coûteuse, a été écartée.

Anne FREYBURGER :

Une réunion se tiendra le 6 juin prochain dans le cadre de la fusion des syndicats d'eau. Mme Freyburger souhaiterait pouvoir y faire un retour de la position des maires ruraux suite à la dernière réunion de l'association des Maires ruraux du Haut-Rhin.

Monsieur le Maire l'informe que la situation du SIAEP n'a pas précisément été évoquée lors de cette rencontre mais que les incompréhensions des maires ont directement été remontées auprès du sénateur qui était présent à cette rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30

Prochain Conseil Municipal : jeudi 27 juin 2024 à 19h30.





**Signature du Maire et du secrétaire de séance du Procès-verbal
de la séance du Conseil Municipal 30 mai 2024
de la commune de Munchouse**

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024
2. Journée Citoyenne 2024

FINANCES

3. Convention d'adhésion au dispositif Citéo pour lutter contre les déchets abandonnés
4. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

TRAVAUX

5. Travaux de marquage au sol

DIVERS

6. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
7. Communication

Liste des présents

Nom	Présent	Observations
Philippe HEID	Maire	Présent
Sylvain WALTISPERGER	Adjoint au Maire	Présent
Sonia WALTISPERGER	Adjointe au Maire	Présente
René VETTER	Adjoint au Maire	Présent
Sandra MAENNER	Adjointe au Maire	Présente
Martine JAULT	Conseillère municipale	Procuration à Marion Meyer
Lida MEISTERTZHEIM	Conseillère municipale	Absente non excusée
Denis MARX	Conseiller municipal	Procuration à Sonia Waltisperger
Véronique AUROUX	Conseillère municipale	Absente non excusée
Stéphane ROTHENFLUG	Conseiller municipal	Présent
Jean-Noël REYMANN	Conseiller municipal	Présent
Olivier MAURER	Conseiller municipal	Présent
Stéphan ZAWIERTA	Conseiller municipal	Procuration à René Vetter
Marion MEYER	Conseillère municipale	Présente
Anne FREYBURGER	Conseillère municipale	Présente
Caroline CHARLOT	Conseillère municipale	Présente
Aurélien RENNO	Conseillère municipale	Absente non excusée
Florian HASENFORDER	Conseiller municipal	Absent excusé

Munchouse le 31 mai 2024

Le Maire

Philippe HEID



La secrétaire de séance

Sandra MAENNER

Date de transmission en Préfecture : 03/062024